



Cahier des charges

Boissons alcoolisées à base de raisin



Produits concernés

Exclusivement les boissons alcoolisées ayant pour ingrédient principal du raisin, hors vins secs, effervescents et doux naturels.

Fonctionnement général du cahier des charges

Pour bénéficier de la marque « Sud de France », le produit doit :

- ETAPE 1: Obligatoirement valider l'ensemble critères de niveau 1. Ces critères garantissent l'origine régionale du produit.
- ETAPE 2 : Le produit doit être sous SIQO (Signe Officiel de Qualité et d'Origine) ou le produit doit valider au moins 1 critère d'importance Majeur.

Lecture du cahier des charges

Chaque critère est formulé sous forme de question avec plusieurs réponses possibles. Seules les réponses figurant en gras permettent de valider le critère.

Cahier des charges SIQO des Boissons alcoolisées à base de raisin

Section	Critère	Séquence	Questions	Informations complémentaires	Réponses
1. Critères obligatoires					
Origine	obl	1	Le siège social de votre entreprise se situe-t-il en Occitanie?		Oui ; Non
Origine	obl	2	Le raisin est-il produit en Occitanie ? Les parcelles limitrophes à l'Occitanie et continues à l'exploitation sont possibles.	Le raisin doit être l'élément majoritaire du produit fini	Oui ; Non
Origine	obl	3	Le site de transformation est-il en Occitanie ?	Le site de transformation peut être situé dans les départements limitrophes à l'Occitanie s'il n'existe pas d'autres sites dans la région ou si le choix est dûment justifié (proximité, service particulier rendu). Si tel est votre cas, vous aurez la possibilité de faire une demande de dérogation à la fin de ce questionnaire.	Oui ; Non

Origine	obl	4	Le site de conditionnement est-il en Occitanie ?	Le site de conditionnement peut être situé dans les départements limitrophes à l'Occitanie s'il n'existe pas d'autres sites dans la région ou si le choix est dûment justifié (proximité, service particulier rendu). Si tel est votre cas, vous aurez la possibilité de faire une demande de dérogation à la fin de ce questionnaire.	Oui ; Non
2. SIQO					
Produit sous Signe Officiel de Qualité et d'Origine (SIQO)	siqo	5	Votre produit dispose-t-il d'un des signes officiels de qualité et d'origine suivant ?		AB AOC AOP IGP Aucun
Produit sous Signe Officiel de Qualité et d'Origine (SIQO)	descriptif	6	Précisez l'appellation :		Armagnac Blanche Armagnac Eau-de-vie du Languedoc Fine Faugères / eau-de-vie de Faugères Aucun

Cahier des charges des Boissons alcoolisées à base de raisin

Section	Critère	Séquence	Questions	Informations complémentaires	Réponses
1. Critères obligatoires					
Origine	obl	1	Le siège social de votre entreprise se situe-t-il en Occitanie?		Oui ; Non
Origine	obl	2	Le raisin est-il produit en Occitanie ? Les parcelles limitrophes à l'Occitanie et continues à l'exploitation sont possibles.	Le raisin doit être l'élément majoritaire du produit fini	Oui ; Non
Origine	obl	3	Le site de transformation est-il en Occitanie ?	Le site de transformation peut être situé dans les départements limitrophes à l'Occitanie s'il n'existe pas d'autres sites dans la région ou si le choix est dûment justifié (proximité, service particulier rendu). Si tel est votre cas, vous aurez la possibilité de faire une demande de dérogation à la fin de ce questionnaire.	Oui ; Non

Origine	obl	4	Le site de conditionnement est-il en Occitanie ?	Le site de conditionnement peut être situé dans les départements limitrophes à l'Occitanie s'il n'existe pas d'autres sites dans la région ou si le choix est dûment justifié (proximité, service particulier rendu). Si tel est votre cas, vous aurez la possibilité de faire une demande de dérogation à la fin de ce questionnaire.	Oui ; Non
2. critère MAJEUR					
Critère différenciant hors SIQO	majeur	5	Estimez-vous que votre produit est un produit typique de l'Occitanie pour ses caractéristiques suivantes ?		Son mode de fabrication L'historique du produit Le savoir-faire local qu'il met en œuvre Sa réputation Aucun
Critère différenciant hors SIQO	majeur	6	Pour ce produit, quelles distinctions votre entreprise a-t-elle déjà obtenu parmi les suivantes ? Ces distinctions peuvent concerner des produits reconnus pour leurs qualités organoleptiques, des produits dits innovants ou des packaging innovants.	Ces distinctions peuvent concerner des produits reconnus pour leurs qualités organoleptiques, des produits dits innovants ou des packaging innovants.	Concours Général Agricole Prix coup de pouce Produit de l'année Sud'Innov Aucune

Critère différenciant hors SIQO	majeur	7	Disposez-vous d'une des certifications environnementales suivantes ?	On entend par certification environnementale les démarches reconnues par le ministère de l'agriculture.	Qualenvi 14001 Sud Nature Terra Vitis Terr'avenir Certification HVE de niveau 2 ou 3 Aucune
Critère différenciant hors SIQO	majeur	8	Votre produit est-il référencé à l'une des marques suivantes ?		Non De Lozère Pays Cathare Marque Parc PNR Pyrénées Catalanes Marque Parc PNR Haut Languedoc Marque PNR Pyrénées Ariégoises Marque PNR Grands causses Carrefour : Reflets de France Casino : Terre et Saveur Leclerc : Nos régions ont du talent Monoprix : Monoprix Gourmet Intermarché : Mon marché plaisir FQC

Critère différenciant hors SIQO	majeur	9	Adhérez-vous à l'une de ces démarches en circuit court reconnue par la Région ?	Seuls les circuits-courts reconnus par la Région sont retenus.	Non Boutiques Paysannes Association des bio-producteurs du marché république Bienvenue à la Ferme Jardins de Perpignan Le Samedi des Producteurs Les marchés Producteurs de Pays Mangeons Lauragais Régal d'Oc Syndicat des éleveurs de palmipèdes gras et volailles de ferme Terroir Direct
---------------------------------	--------	---	---	--	--